

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Déjeuner en l'honneur du Clergé.
Cérémonie religieuse.
Garden Party en l'honneur des Avocats congressistes.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Attaché Principal.
Ordonnance Souveraine autorisant le port d'une décoration.
Arrêté ministériel concernant le Conseil d'Administration de la Caisse des Retraites du personnel de la Compagnie des Tramways.
Arrêté municipal concernant la circulation.

CONGRÈS :

Conférence Hydrographique Internationale.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Commission Provisoire de Placement. Offres d'emplois.
Inscriptions au Sommier de la Nationalité.
Service Télégraphique à l'occasion du Grand Prix Automobile.
Heures d'ouverture du guichet télégraphique de La Condamine.

ÉCHOS ET NOUVELLES :

Baptême d'une cloche.
Réception des Membres du Congrès des Avocats.
Bataille de fleurs enfantine.
IV^e Exposition de peinture et sculpture.
Fête de la Colonie Belge.
Société de Conférences. — Fronde morte et fronde vive nella lirica italiana dell'ultimo ottocento, par le Sénateur Cipico. — De la vitesse, par M. Paul Morand.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Théâtre de Monte-Carlo. — Salomé; Le Chevalier à la Rose; La Croisade des Dames.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain a donné, le 3 avril, un déjeuner auquel avaient été invités les Membres du Clergé de la Principauté.

Son Altesse Sérénissime avait à Sa droite : S. A. S. la Princesse de Furstenberg, M. le Chanoine Retz, Curé de Sainte-Dévote; M. Courturieux.

A la gauche du Prince Souverain, se trouvaient : S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco; M. le Chanoine Dary, Curé de Saint-Martin; M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet.

S. A. S. la Princesse Héréditaire était assise en face du Prince Souverain, ayant à Sa droite : M. le Chanoine Delpech, Curé de la Cathédrale; le R. P. de Waubert de Genlis, Chancelier de l'Evêché; le Lieutenant-Colonel de Baciocchi, Attaché à la Personne du Prince Souverain.

A la gauche de Madame la Princesse Héréditaire étaient assis : le R. P. Accica, Curé de Saint-Charles; M. le Chanoine Cornette; le Docteur Louët, premier Médecin, et le Commandant Millescamps, Aide de camp et Chef du Cabinet.

Mercredi 3 avril, dans l'après-midi, s'est déroulée, dans la Chapelle du Palais de Monaco, en présence de la Famille Princière, de Ses hôtes, des membres de la Maison Souveraine et de la famille Noghès, la cérémonie de la promesse de M^{lle} Marie-Thérèse Noghès, Cheftaine des Guides de Monaco, qui viennent d'être instituées sous le Haut Patronage de S. A. S. la Princesse Héréditaire.

M^{lle} M.-T. Noghès a accompli l'acte de sa promesse devant M. le Chanoine Cornette, Aumônier Général des Scouts et Guides de France, en présence de S. G. M^{gr} Clément, Evêque de Monaco, et de M^{me} Boyer, Commissaire du District de Paris.

M. le Chanoine Cornette a prononcé une belle allocution.

S. G. M^{gr} l'Évêque a ajouté quelques bonnes paroles et a ensuite donné la bénédiction à la nouvelle Cheftaine Monégasque.

Assistaient à cette cérémonie, des Délégations de Guides des Comités de Paris, Marseille et Bourg-la-Reine; le Colonel Lobez, Président des Scouts de Monaco; le Chanoine Durand; le R. P. de Waubert; des membres du clergé; M. et M^{me} P. de Villeneuve et le Scoutmaster Bus.

A l'issue de cette cérémonie les Guides sont allées dans les Jardins du Palais où le Chanoine Cornette et M^{me} Boyer, Commissaire du District de Paris, présentèrent les différentes Compagnies à S. A. S. le Prince Souverain et à S. A. S. la Princesse Héréditaire.

A son tour, S. G. M^{gr} Clément, a présenté à Leurs Altesses Sérénissimes la nouvelle formation de Monaco.

S. A. S. le Prince Souverain, assisté de LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre, a reçu jeudi, à 16 h. 30, dans les jardins du Palais, les congressistes de l'Association des Avocats.

Les Magistrats et les Membres du Barreau monégasque assistaient également à cette réception.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 870.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Paul Courbin, Attaché au Service des Archives du Ministère d'Etat, est nommé Attaché Principal (Tableau A, Catégorie C, 6^e classe).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt-huit mars mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 871.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Sur le rapport du Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Edmond Hanne, Secrétaire en Chef du Ministère d'Etat, est autorisé à accepter et à porter les Palmes d'Officier d'Académie qui lui ont été conférées par M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts de la République Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le trois avril mil neuf cent vingt-neuf.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 2 de la Loi n° 79 du 19 juillet 1924, portant institution d'une Caisse de Retraites pour le Personnel de la Compagnie des Tramways ;
Vu notre Arrêté, en date du 25 février 1925, concernant la constitution et le fonctionnement du Conseil d'Administration de la dite Caisse ;
Vu la délibération, en date du 19 mars 1929, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le scrutin pour l'élection des représentants du Personnel de la Compagnie au Conseil d'Administration de la Caisse des Retraites des Tramways est fixé au 11 mai 1929.

ART. 2.

Une copie de la liste des électeurs, établie conformément aux articles 3 et 4 de l'Arrêté sus-visé du 26 février 1925, devra nous être adressée dans les cinq jours qui suivront la réception du présent Arrêté.

ART. 3.

Un ordre de service, porté à la connaissance du Personnel par voie d'affichage quarante-huit heures au moins avant l'élection, déterminera les conditions dans lesquelles devra être effectuée la remise ou l'envoi au siège de la Compagnie (Dépôt de Saint-Roman) des enveloppes contenant les bulletins de vote.

ART. 4.

Le scrutin sera dépouillé, au dépôt de Saint-Roman, à 16 heures.

Le Bureau de dépouillement sera composé du Conseiller de Gouvernement pour les Finances ou de son délégué et des deux agents électeurs les plus âgés présents au moment du dépouillement.

ART. 5.

Les bulletins contestés devront être joints à l'exemplaire du procès-verbal qui nous sera adressé, conformément à l'article 12 de l'Arrêté du 26 février 1925.

ART. 6.

S'il y a lieu de procéder à un second tour de scrutin, le vote aura lieu dans les conditions prévues par le présent Arrêté, le samedi 18 mai 1929.

Au second tour, les candidats ayant obtenu la majorité relative devront être proclamés élus, quel que soit le nombre des votants.

ART. 7.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit avril mil neuf cent vingt-neuf.

Le Ministre d'Etat,
M. PIETTE.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Nous, Président de la Délégation Spéciale Communale, Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'Honneur ;

Vu la Loi Municipale du 3 mai 1920 ;

Attendu qu'il importe de prendre les mesures nécessaires pour éviter tout accident à l'occasion des essais et du Grand Prix Automobile ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le jeudi 11 avril 1929, de 5 à 7 heures (1^{er} essai) ;

Le vendredi 12 avril, de 5 à 7 heures (2^{me} essai) ;

Le dimanche 14 avril, de midi à 18 heures (Grand Prix), la circulation des piétons et véhicules est interdite sur les voies ci-après :

Boulevard Albert I^{er}, dans toute sa longueur ;

Avenue de Monte-Carlo, dans toute sa longueur ;

Place du Casino ;

Avenue des Spélugues, dans toute sa longueur ;

Boulevard des Bas-Moulins (partie comprise entre la gare de Monte-Carlo et le bord de mer) ;

Boulevard Louis II, dans toute sa longueur ;

Quai de Plaisance, dans toute sa longueur.

ART. 2.

Le sens unique prescrit par des Arrêtés municipaux :

1^o Avenue du Port, dans toute sa longueur ;

2^o Rue Grimaldi, entre la place d'Armes et la rue Caroline ;

3^o Avenue de la Madone ;
ne sera pas obligatoire aux jours et heures indiqués à l'article premier du présent Arrêté.

ART. 3.

Le 14 avril, de 11 à 19 heures, les conducteurs de véhicules devront suivre les directions indiquées par des pancartes dans les voies ci-après pour régler la circulation aux abords du circuit :

Rue Caroline, rue Suffren-Reymond (de la rue Florestine au boulevard Albert I^{er}), rue des Princes, sens unique vers la mer ;

Rue Florestine, rue Prince-Rainier, rue du Commerce, sens unique vers la place Sainte-Dévote, rue Suffren-Reymond (de la rue Florestine à la rue Grimaldi), rue Princesse-Antoinette, sens unique vers la rue Grimaldi ;

Rue Grimaldi (de la place Sainte-Dévote à la rue Caroline), sens unique vers la place d'Armes ;

Boulevard des Moulins (partie comprise entre l'avenue de la Madone et l'avenue de la Costa), avenue de la Costa (du boulevard des Moulins au boulevard Peirera), boulevard Peirera, sens unique vers Nice ;

Avenue Saint-Michel (du Boulevard Princesse-Charlotte au boulevard des Moulins), avenue des Iris, avenue du Château-d'Eau, sens unique vers la mer ;

Rue de la Scala, avenue Roqueville, sens unique vers le boulevard Princesse-Charlotte.

ART. 4.

Toute infraction au présent Arrêté sera punie conformément à la Loi.

Monaco, le 6 avril 1929.

Le Président de la Délégation Spéciale Communale,
A. NOGHÈS

CONGRÈS

Mardi matin à 10 heures, a eu lieu, dans la Salle de la Société de Conférences, la séance inaugurale de la Conférence Hydrographique Internationale, sous la Présidence de S. A. S. le Prince Pierre et en Présence de S. A. S. le Prince Souverain.

Seize nations sont représentées à cette conférence. Voici le nom des Délégués :

Argentine :

Capitaine de frégate Adolfo Etchart, Chef de la Section d'hydrographie du Service hydrographique ;

Lieutenant de vaisseau Pedro Luisoni, Chef de la Section de navigation du Service hydrographique.

Australie :

Sera représentée par le Chef de la Délégation britannique.

Chili :

Capitaine de vaisseau Hector Diaz, Attaché naval à Rome.

Danemark :

Capitaine de vaisseau H. O. Ravn, Directeur du Service hydrographique.

Egypte :

S. E. El Lewa G. Napier Tomlin Pasha, C. M. G. M. V. O., Directeur général de l'Administration des Ports et Phares.

Yousbashi El Sayed Hamza Effendi, Officier de navigation, Administration des Ports et Phares.

France :

Ingénieur-Hydrographe Général Fichot, Chef du Service hydrographique ;

Ingénieur-Hydrographe en chef Cot, Chef de la Section des Côtes de France au Service hydrographique ;

Capitaine de frégate Saillant, Chef de la Section des instructions nautiques au Service hydrographique.

Allemagne :

Capitaine de vaisseau Claussen, Directeur du Service hydrographique ;

Capitaine de frégate Kurze, Préposé aux levés et à la préparation des cartes marines ;

Professeur Docteur Maurer, Préposé aux Services des instruments et aux questions de Physique ;
Regierungsrat Docteur Rauschelbach.

Grande-Bretagne :

Capitaine de vaisseau J. A. Edgell, O. B. E., R. N., Directeur-adjoint du Service hydrographique ;

Capitaine de frégate A. L. Jackson, R. N., du Service hydrographique.

Italie :

Directeur du Service hydrographique Professeur Tenani.

Japon :

Contre-Amiral Suéki Yonémura, Chef du Service hydrographique ;

Capitaine de frégate Séizo Miura, Attaché naval à Paris ;

Capitaine de corvette Eiji Kusakari, de l'Etat-Major général de la marine.

Norvège :

Capitaine de frégate E. Bjorset, Chef du Service hydrographique.

Pays-Bas :

Capitaine de vaisseau S. L. H. Luymes, Directeur du Service hydrographique ;

Capitaine de vaisseau J. C. F. Hooykass, Directeur-adjoint du Service hydrographique.

Pérou :

Capitaine de vaisseau Ernesto Caballero y Lastres, Attaché naval à Madrid.

Pologne :

Lieutenant de vaisseau Casimir Sliwerski, Directeur du Service hydrographique.

Portugal :

Capitaine de corvette A.-F. Lopes.

Siam :

Ne sera pas représenté.

Espagne :

Contre-Amiral Don L. Herrero, Directeur du Service hydrographique ;

Capitaine de frégate Don W. Benitez.

Suède :

Commodore G. P. Reinius, Chef du Service hydrographique.

Etats-Unis d'Amérique :

Coast and Geodetic Survey : Capitaine de vaisseau Lester Jones, Directeur ;

Hydrographic Office : Contre-Amiral W. S. Crosley.

Les honneurs ont été rendus à l'arrivée de Leurs Altesses Sérénissimes, par la Compagnie des Carabiniers sous le commandement du Lieutenant Kah.

M. de Vanssay de Blavous et le Capitaine de vaisseau Tonta, Directeurs ; le Commandant Spicer-Simson, Secrétaire Général du Bureau Hydrographique, ont salué Leurs Altesses à Leur descente de voiture. L'Amiral Niblack, Président du Comité de Direction, retenu par la maladie, n'assistait pas à la séance.

S. A. S. le Prince Souverain a pris place au fauteuil qui Lui avait été réservé vis à vis de l'estrade.

S. A. S. le Prince Pierre occupait le fauteuil de la présidence, ayant à Sa droite, M. de Vanssay de Blavous et, à Sa gauche, le Capitaine de vaisseau Tonta et le Commandant Spicer-Simson.

La Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur, le Lieutenant-Colonel de Baciocchi et le Commandant Millescamps ont pris place en arrière du Prince Souverain.

La droite de la salle était occupée par les Délégués des Nations et les fonctionnaires du Bureau Hydrographique. La gauche avait été réservée aux personnalités officielles de Monaco. On notait en particulier : S. Exc. le Ministre d'Etat ; S. G. M^{re} l'Evêque ; M. le Secrétaire d'Etat ; M. le Conseiller Privé, Directeur du Cabinet du Prince ; M. le Président de la Délégation Spéciale Communale ; MM. le Consul Général de France ; le Consul

d'Italie ; le Consul de Hollande ; le Consul de Pologne ; le Consul de Suède ; l'Amiral Phaff, Ancien Président du Comité de Direction du Bureau Hydrographique, etc.... Un certain nombre de dames assistaient également à la séance.

M. de Vanssay de Blavous, en l'absence de l'Amiral Niblack, a prononcé le discours de bienvenue.

Après avoir rendu hommage à la mémoire du Grand Savant que fut S. A. S. le Prince Albert, l'Ingénieur Hydrographe général de Vanssay de Blavous, fait une large et vivante synthèse de la Science Hydrographe :

La science de l'hydrographie, comme toutes les autres sciences, dit-il, ne reste pas stationnaire, elle progresse et doit continuer à progresser. Certes le marin ne peut plus espérer

L'heur d'avoir le premier fendu des mers nouvelles
Avec les éperons des lourdes caravelles

Il ne peut plus que saluer avec respect les noms des grands navigateurs et des grands découvreurs qui furent aussi de grands hydrographes : des Bougainville, Cook, Lapérouse, dont les découvertes renouvelaient nos connaissances sur la forme même des continents et des terres. Nous ne sommes plus à cette époque héroïque ; par les efforts de tous la terre est devenue singulièrement petite ; mais les grands navires qui la sillonnent maintenant si rapidement ne peuvent plus se contenter des cartes qui furent faites il y a cent ou cent cinquante ans. Ils doivent pouvoir entrer au port par tous les temps et à toute heure du jour et de la nuit sans avoir à redouter la roche traîtresse ou le banc caché qui mettraient en danger les richesses et sur toutes les nombreuses vies qu'on ne craint pas de leur confier.

C'est pourquoi les travaux des hydrographes doivent sans cesse progresser. Nous donnons un juste tribut d'admiration à Cook, levant en six mois 2.400 Milles des côtes de la Nouvelle Zélande, en quatre mois 2.000 Milles des côtes Est d'Australie et dressant des cartes admirables pour l'époque, faites dans un but éminemment pratique et en même temps avec un esprit scientifique très averti. Il inaugurerait des méthodes nouvelles, étudiait les marées du Pacifique, d'un type alors inconnu, employait pour la première fois les chronomètres pour la mesure des longitudes ; peu après, Beautemps Beaupré avec d'Entrecasteaux utilisait le premier, pour les levés en mer, les propriétés du segment capable dont l'emploi allait devenir indispensable à l'hydrographie.

M. de Vanssay termine ainsi :

Mais vous êtes, Messieurs les Délégués, convaincus de ces vérités, que je m'exuse de rappeler devant vous, et c'est parce que vous concevez toute l'importance de la collaboration que vous avez voulu vous réunir dans une Conférence extraordinaire sans attendre que fût écoulée la période quinquennale que vous vous étiez fixée. Le Bureau que vous avez créé fait ses efforts pour vous faciliter cette collaboration, pour que les essais faits par un Service ou par un inventeur isolé soient aussitôt connus de tous, pour l'unification des méthodes, pour la mise à la portée de tous les documents nautiques originaux. Mais il ne peut rien par lui-même ; il ne peut atteindre ces buts que parce qu'il reçoit de tous, tous les renseignements nécessaires. Aussi dois-je adresser de vifs remerciements aux Directeurs des Services Hydrographiques, qui, mus par un haut sentiment de solidarité internationale, veulent bien ajouter à leur lourde charge de direction le soin de communiquer au Bureau, par une active correspondance, les précieux documents de leurs archives et leurs vues expérimentées sur toutes les questions soulevées.

La Société des Nations, sous l'autorité de laquelle notre Institution est placée et qui n'a cessé de témoigner l'intérêt qu'elle lui porte par l'envoi de conseillers financiers et de vérificateurs de comptes, a bien voulu désigner un représentant particulièrement qualifié pour cette Conférence ; je suis heureux de saluer sa venue. Nous espérons aussi voir participer à nos travaux pour quelques questions spéciales le Secrétaire Général de la Commission Internationale de Navigation Aérienne.

Un certain nombre de constructeurs d'appareils intéressant l'hydrographie ont bien voulu répondre à l'appel du Bureau et présenter leurs instruments à votre examen. J'espère que vous y trouverez lieu à d'intéressantes comparaisons, génératrices de nouveaux progrès.

Je tiens à exprimer nos remerciements à la Société des Conférences et à son savant Président qui a bien voulu mettre cette salle à notre disposition pour nos réunions, et aussi à la Société des Bains de Mer qui

nous a gracieusement accordé l'emploi d'un très bel emplacement pour exposer les instruments.

Monseigneur,

Votre Altesse Sérénissime, continuant à la Conférence Hydrographique Extraordinaire l'intérêt que Vous aviez bien voulu témoigner à celle de 1926, a daigné accepter le patronage de cette Conférence ; permettez-moi donc de Vous prier de bien vouloir ouvrir ses séances.

S. A. S. le Prince Pierre a pris ensuite la parole en ces termes :

Mesdames,
Messieurs.

Cette Conférence Internationale Hydrographique qui, de nouveau, réunit ici les représentants éminents de vingt nations, suscite à Monaco un intérêt tout particulier, puisque, au cours de sa session, aura lieu la pose de la première pierre de l'édifice qui doit abriter désormais le Bureau International. Cette manifestation vous témoignera, Messieurs, de la grande satisfaction ressentie à vous voir fixer votre siège pour de très nombreuses années, et je suis très heureux d'être appelé, une seconde fois, à vous exprimer, avec tous ceux qui suivent votre belle activité, des souhaits de bienvenue d'une portée aussi définitive.

L'absence de M. l'Amiral Niblack cause de vifs regrets ce matin. Nous espérons qu'il ne sera pas longtemps retenu loin de vous, dans un repos forcé qui doit être lourd à l'ancien soldat et au digne représentant d'une si grande et si vivante Nation.

Messieurs, depuis votre Conférence de 1926, la saisissante actualité de vos travaux attire l'attention des moins avertis. Par le mémorable et pur exploit du Colonel Lindberg, puis au cours de tentatives magnifiques et trop souvent tragiques, la navigation aérienne a eu raison des Océans les plus étendus, les plus difficiles, et s'impose aujourd'hui à nos préventions ou à nos habitudes ; aussitôt des questions d'aéronautique ont trouvé place à votre ordre du jour. Le Bureau Hydrographique International préside donc aujourd'hui à l'abolition des distances, après avoir réalisé, par la collaboration de tant de nations aux mêmes buts, la réduction morale des frontières, et préparé la formation d'un esprit international si nécessaire à l'équilibre du monde. L'œuvre que vous poursuivez apparaît dans son importance et dans sa portée urgentes, bien dignes du haut idéal de la Société des Nations.

Des regards aujourd'hui sont éteints qui, d'ici, vous auraient suivis avec passion dans l'achèvement de votre tâche ; mais ce petit coin de terre, toujours touché par les grands mouvements qui ont marqué les diverses époques de l'humanité, est heureux d'accomplir ses destinées en vous recevant et en vous entourant de tous ses vœux.

C'est un grand et réel plaisir pour moi de déclarer ouverte la première séance de la Conférence Hydrographique Internationale Extraordinaire de 1929.

M. de Vanssay de Blavous, a repris ensuite la parole pour remercier S. A. S. le Prince Pierre et pour fixer l'heure de la première séance plénière.

S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. le Prince Pierre ont ensuite été reconduits à Leur voiture avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Commission Provisoire de Placement.

La Commission Provisoire de Placement, instituée par Décision Ministérielle du 6 mars 1929, a l'honneur d'inviter les employeurs de la Principauté à vouloir bien signaler à M. le Président de la dite Commission (au Ministère d'Etat) les emplois au fur et à mesure des vacances.

La Commission provisoire de Placement, instituée par Décision ministérielle du 6 mars 1929, fait connaître qu'elle dispose actuellement :

- 1° d'un poste de professeur de solfège au Lycée de Monaco ;
- 2° d'un emploi de garde-jardins de l'Etat ;
- 3° d'un emploi de garçon de bureau au Central téléphonique ;

4° d'un emploi aux écritures dans une banque ;

5° d'un emploi de banque pour retraité.

Les candidats Monégasques à ces différents postes sont invités à adresser d'urgence à M. le Président de la Commission provisoire de Placement, au Ministère d'Etat, leur demande, accompagnée des pièces ci-après :

- 1° Un certificat de nationalité ;
- 2° Un certificat de bonne vie et mœurs ;
- 3° Un extrait du casier judiciaire ;
- 4° Une justification de demande d'inscription au « Sommier de la Nationalité Monégasque. »

Nous apprenons que le nombre des inscriptions au Sommier de la Nationalité monégasque se monte actuellement à 583.

La liste nominative des inscrits est déposée à la Mairie, où elle sera tenue à la disposition des intéressés pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Service Télégraphique.

A l'occasion du Premier Grand Prix Automobile de Monaco qui aura lieu dimanche prochain, 14 avril, le public est informé que les heures d'ouverture des guichets télégraphiques seront respectivement prolongées jusqu'à 19 heures aux bureaux de Monaco-Condamine et jusqu'à minuit à celui de Monte-Carlo.

Cette mesure entraîne en même temps la prolongation de l'ouverture de la cabine téléphonique dans ces deux bureaux.

Le Public est informé que le guichet télégraphique du bureau des P. T. T. de Monaco-Condamine sera désormais ouvert tous les dimanches de 7 heures à midi. (S'adresser au 1^{er} étage).

ECHOS & NOUVELLES

Jeudi dernier, en présence de S. A. S. le Prince Souverain, de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre et de LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier, a eu lieu, à l'église Sainte-Dévote, le baptême d'une cloche.

Cette cloche a été fondue à Tarbes par le célèbre fondeur Darricau et avec son agrès, pèse 120 kilos.

Elle porte l'inscription suivante : « Je m'appelle Antoinette. J'ai pour marraine : S. A. S. la Princesse Antoinette de Monaco. J'ai été fondue en 1929, pour la paroisse Sainte-Dévote. S. A. S. le Prince Louis II, Souverain de Monaco ; M. le Chanoine Retz, curé ; M. l'Abbé Olivi, vicaire ; MM. L. de Castro, A. Giocco, A. Notari, A. Taffe, marguilliers. »

« Vivos voco, mortuos plango. »

S. A. S. le Prince Louis II occupait le fauteuil qui Lui avait été réservé dans le chœur.

LL. AA. SS. la Princesse Héritière, le Prince Pierre et les Enfants Princiers ont pris place, à droite du transept, devant l'échafaudage fleuri, où était suspendue la nouvelle cloche de bronze, habillée pour la circonstance.

Les Marguilliers de la Paroisse, les autorités, notabilités et une affluence nombreuse de paroissiens assistaient à cette cérémonie.

L'intérieur de l'Eglise avait été décoré et brillamment illuminé.

S. G. Mgr Clément, Evêque de Monaco présidait, entouré du clergé paroissial, des Chanoines Durand, Sajot, Loichot et du R. P. de Waubert.

Après les prières d'usage, S. G. Mgr l'Evêque a prononcé une éloquente allocution dans laquelle il a rendu hommage à Leurs Altesses Sérénissimes et à l'Auguste Marraine et a parlé en termes élevés du rôle symbolique des cloches.

Sa Grandeur a ensuite procédé dans les formes liturgiques à la bénédiction, à l'aspersion, à l'onction

et à la consécration de la nouvelle cloche, tandis que le clergé récitait ou chantait les prières rituelles.

A la fin de cette cérémonie, Sa Grandeur a fait tinter le battant auquel avait été attaché un nœud de ruban aux couleurs nationales.

S. G. M^{sr} Clément a ensuite invité S. A. S. la Princesse Antoinette, marraine, et S. A. S. le Prince Rainier à faire tinter la nouvelle cloche.

La cérémonie s'est terminée par le salut du Très-Saint Sacrement.

Les membres du Congrès des Avocats, partis de Nice dans la matinée de jeudi dernier, sont arrivés à midi et demi dans la Principauté, après avoir visité Menton.

Ils ont été reçus par les membres du Barreau monégasque qui leur ont offert un déjeuner à l'Hôtel de Paris.

M^e Aureglia, Président de la Chambre des Avocats, présidait ce banquet auquel avaient été conviés S. Exc. le Ministre d'Etat, M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires et des Relations Extérieures; M. le Conseiller Privé, Directeur du Cabinet du Prince; M. le Président de la Commission Spéciale Communale; M. le Premier Président de la Cour d'Appel; M. le Procureur Général; M. le Premier Président de la Cour d'Appel d'Aix; M. le Procureur Général près la même Cour.

D'éloquents et spirituels discours ont été prononcés par M^e Aureglia, par M^e Rodanet, Président de l'Association, et par S. Exc. M. Piette.

Après le déjeuner, les Congressistes ont visité le Musée Océanographique.

Ils ont été reçus, en l'absence du Docteur Richard, actuellement souffrant, par M. le Docteur Oxner, sous-directeur du Laboratoire.

Une bataille de fleurs enfantine organisée par le Comité des Fêtes s'est déroulée dimanche après-midi sur le quai Albert I^{er}.

Une foule nombreuse a pris place dans les tribunes aménagées sur les deux côtés de la piste et a salué de ses applaudissements les voitures élégamment fleuries et leurs gracieux occupants ainsi que les trottinettes, bicyclettes, tricycles, dissimulés sous de charmantes décorations florales, et les groupes d'enfants coquettement déguisés qui suivaient le parcours à pied.

M. Alexandre Noghès, Président, et les membres de la Délégation Spéciale Communale, les membres du Comité des Fêtes, assistés des Scouts de Monaco, ont veillé à tous les détails d'organisation de cette fête et ont obtenu le succès le plus complet.

La Société Philharmonique s'est fait entendre à maintes reprises pendant le défilé.

Parmi les voitures les plus remarquées, citons : Cendrillon se rend au bal, Poisson d'avril, Panier Louis XV, Panier fleuri, Coucou, me voilà! Char romain, Huître perlière, Nid sur une branche.

La IV^e Exposition de peinture et sculpture des élèves de l'École de dessin a été inaugurée par S. A. S. le Prince Pierre, Président d'Honneur de l'Amicale des Anciens Élèves de l'École.

Le vernissage a eu lieu dimanche dernier à 10 heures et demie, à la Mairie, dans la grande Salle du premier étage, affectée à cette manifestation artistique.

Son Altesse Sérénissime accompagné par le Lieutenant-Colonel de Baciocchi et M. Paul Noghès, Son Secrétaire particulier, a été saluée, à Son arrivée, par le professeur Colombo et les organisateurs de l'Exposition.

Dans la salle on remarquait S. Exc. le Ministre d'Etat, S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco; M. le Secrétaire d'Etat Roussel-Despieres; M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet Civil; M. Alexandre Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale et de nombreuses autorités.

S. A. S. le Prince Pierre s'est vivement intéressé aux œuvres exposées et a bien voulu féliciter leurs auteurs ainsi que le professeur Colombo.

Au moment où Son Altesse Sérénissime allait se retirer, la jeune Erminie Leardi entourée de deux autres fillettes lui a offert une superbe gerbe de fleurs destinée à S. A. S. la Princesse Héréditaire. Le Prince s'est montré très sensible à cette attention et a bien voulu embrasser la jeune enfant.

Parmi la centaine d'œuvres exposées, on a remarqué particulièrement un envoi de fleurs vigoureusement traitées par M^{lle} Nanette Reymond; les beaux cuivres de M. Jean de Serres de Mesplès; la corbeille de roses et le bassin dans un jardin de G. Reiner; les lumineuses maisons au bord de la mer de Mangiapan; les vieilles rues ensoleillées de Ballerio; les fleurs et les figues fermement peintes par Morgoio; les fleurs encore, fidèlement reproduites par M^{lle} Ciompi; les raisins et fruits traités avec maîtrise par le professeur Colombo, sans oublier le buste de M. Bulgheroni et la belle académie de femme dus au ciseau du sculpteur Bassignani.

La Colonie belge de Monaco a célébré lundi dernier la fête du Roi Albert I^{er}.

A cette occasion, le Consulat et le Siège du Comité belge, ainsi que les Consultats et de nombreuses maisons particulières, avaient été pavés.

M. Bouvier, Consul de Belgique, assisté de M^{me} Bouvier et de leur fils, a reçu dans les salons de la villa Belgica les représentants de la Colonie et les autorités monégasques et étrangères.

Des discours ont été prononcés par M. Fraipont, Président du Comité de Bienfaisance, au nom de la Colonie et par M. Bouvier qui forma des vœux pour la Belgique et pour son Roi, pour S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héréditaire et le Prince Pierre et les Enfants Princiers.

M. et M^{me} Bouvier convièrent ensuite leurs hôtes à vider une coupe de champagne.

Dans l'après-midi, un concert a été donné au kiosque des Terrasses en présence de M. Bouvier, Consul de Belgique, de S. Exc. le Ministre d'Etat, de M. le Consul Général de France, de M. le Vice-Consul britannique, de M. Fraipont, Président du Comité belge et de nombreuses personnalités. Le programme était exclusivement composé d'œuvres de compositeurs belges.

L'*Hymne Monégasque* et *La Brabançonne* furent exécutés au début du concert. Ils furent écoutés debout et vigoureusement applaudis.

Le soir, à l'Hôtel de Paris, un grand banquet a réuni, sous la présidence de M. le Consul de Belgique, les représentants de la Colonie belge et les principales personnalités du Gouvernement princier et des Nations alliées.

M. Bouvier présidait ayant à sa droite : S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat; MM. Tomasi, Consul d'Italie; le Secrétaire d'Etat Roussel, Directeur du Service des Relations Extérieures; le Conseiller Privé Fuhrmeister, Directeur du Cabinet du Prince; MM. Wiseman Keogh, Consul d'Angleterre; Noghès, Président de la Délégation Spéciale Communale; le Jonkheer Van Panhuys, Consul des Pays-Bas; Taffe, Président de la Colonie française.

A la gauche de M. Bouvier avaient pris place : M. le Baron Pieyre, Consul Général de France; S. G. M^{sr} Clément, Evêque de Monaco; S. Exc. M. Georges Allart, Ministre Plénipotentiaire; le Général Du Bois, Attaché militaire à l'Ambassade Belge à Paris; MM. Eug. Marquet, Consul de Suède; Josefowicz, Consul de Pologne; Fraipont, Président de la Colonie belge; le Docteur Cassini, Président de la Colonie italienne.

M^{me} Bouvier et un certain nombre de dames assistaient à ce banquet.

Au champagne, M. Bouvier prononça un éloquent discours. Il remercia en termes délicats les personnalités présentes, fit un éloge chaleureux de la Principauté où, grâce à la grande bonté du Souverain et à la bienveillance de Son Gouvernement,

l'hospitalité monégasque ajoute au bonheur de vivre dans le décor idéal de ce riant pays.

Puis il poursuivit en ces termes :

« Citoyens d'une nation active au travail méthodique et continu, vous êtes ici de ceux qui collaborent au bien-être de la Principauté : artistes, commerçants, employés, artisans, rentiers, chacun de vous assume allègrement sa part utile de travail ou fournit sa capacité appréciable de client. Mais si vous affirmez avec succès votre vitalité laborieuse et ordonnée, vous avez cependant, toujours au cœur et dans la pensée, l'image de notre chère Patrie. Vous aimez à lui manifester votre attachement, à pouvoir vous réunir et à convier les personnalités envers lesquelles vous avez des devoirs de respect, de sympathie et d'amitié. »

S'associant au bonheur qu'éprouvent ses compatriotes en ce jour de fête du Roi, à le glorifier et à lui porter témoignage de fidélité et adressant à ce Souverain Magnanime qui a captivé l'amour de son peuple et l'admiration du monde, l'hommage qui lui est dû, M. le Consul lève son verre en l'honneur de S. M. le Roi Albert I^{er} et de la Famille Royale, de S. A. S. le Prince Louis II et de la Famille Princière, et en l'honneur des Chefs d'Etats représentés.

L'orchestre joue *La Brabançonne*.

S. Exc. le Ministre d'Etat prit ensuite la parole. Après avoir loué la traditionnelle hospitalité belge, il fit l'éloge de M. Bouvier et y associa délicatement M^{me} Bouvier. Il évoqua la noble figure du Roi Albert I^{er} et rappela la mémoire du savant et du navigateur que fut le Prince Albert I^{er} de Monaco. Il reporta sa pensée vers les villes héroïques et martyres de la Belgique et salua avec une émotion respectueuse le souvenir glorieux de la résistance belge incarnée dans la personne du Roi Albert I^{er} et de la Reine Elisabeth.

L'orchestre fait entendre l'*Hymne Monégasque*.

Au nom du Corps Consulaire, M. le Baron Pieyre, Consul Général de France remercie le Comité d'organisation de la Fête Nationale Belge de son invitation et exprime les sentiments de vive sympathie des Français.

Faisant allusion à la participation de la France, il y a près d'un siècle, pour contribuer à l'indépendance de la Belgique, et parlant de l'envahissement dont a été l'objet la vaillante nation alliée, M. le Baron Pieyre, en définit le rôle héroïque et au nom du Corps Consulaire, il lève son verre au Roi Albert I^{er}, à la grandeur de la Belgique, à la prospérité de la Colonie Belge de Monaco et à son honorable collègue : M. Bouvier.

L'orchestre exécute *la Marseillaise*.

Un discours d'une très heureuse inspiration a été ensuite prononcé par M. Fraipont, Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Belge. Il a, à son tour, remercié les personnalités qui sont venues manifester par leur présence, leur sympathie pour la Colonie Belge. Il a rendu hommage au dévouement et à la sollicitude du Consul de Belgique et à la généreuse bonté de M^{me} Bouvier; il a salué le Général Du Bois, venu pour remettre le drapeau à la Section de la Côte d'Azur de la Fédération des Militaires Belges Mutilés et Invalides de Guerre, et il a terminé en portant la santé de S. A. S. le Prince Louis II et des Chefs des Nations représentées, en portant un toast à S. M. le Roi des Belges et en acclamant la Belgique.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

La conférence de M. le Sénateur Cipico : « Fronde morte e fronde vive nella lirica italiana d'ell'ultimo ottocento », a été un régal pour tous ceux qui l'ont entendue. La distinction d'allure de l'orateur, la clarté de sa diction, son art admirable de moduler ses phrases d'une voix tour à tour vibrante ou caressante, lui ont, dès les premiers mots, conquis la sympathie d'un auditoire qui a suivi avec la plus grande attention son substantiel exposé.

L'Italie, au cours de sa longue histoire, a connu des fortunes politiques diverses, mais il n'y a jamais eu, sur cette vieille terre de civilisation, d'interruption dans la culture. Les poètes de la Rome de Mussolini se rattachent sans solution de continuité aux poètes de la Rome des Césars.

Dans la seconde moitié du XIX^{me} siècle l'Italie, redevenue nation unifiée dans son indépendance, a connu une renaissance littéraire dont les plus brillants représentants sont les trois grands lyriques : Giosuè Carducci, Gabriele d'Annunzio et Giovanni Pascoli.

Carducci, athée, républicain, patriote exalté, a été l'animateur de l'Italie humble et timide du lendemain du « risorgimento » et aucun poète en aucun pays n'a jamais eu sur ses concitoyens une influence si grande. On a prétendu qu'il n'avait pas senti la nature d'une façon directe et originale. M. le Sénateur Cipico nous prouve, textes en mains, le contraire : Carducci, attaché à faire revivre les grands souvenirs de sa patrie, a eu au plus haut point ce qu'on peut appeler le sens historique du paysage italien.

Gabriele d'Annunzio en a révélé le sens esthétique. L'œuvre de ce grand, de ce génial artiste, est diverse, inégale, souvent même immorale, et certaines parties sont d'ores et déjà à classer parmi les « fronde morte ». Mais il a sensuellement et voluptueusement senti la fascination du passé ; il a été le prestigieux évocateur des villes mortes.

Pascoli, enfin, poète suggestif, a introduit dans l'interprétation de la nature un élément nouveau, quelque chose de très intime et de très profond : le sens du mystère.

A côté de ces trois grands maîtres d'autres poètes ont atteint aussi à la célébrité : on ne peut les citer tous. Mais le plus grand, l'homme fort et sincère, le poète de l'action, celui qui réalise pleinement le type du « héros nécessaire », jadis invoqué par d'Annunzio, l'Italie a le bonheur de le posséder maintenant et c'est M. Benito Mussolini.

Telle est la conclusion de M. le Sénateur Cipico, qui, poète lui aussi, dit les vers en poète et sait charmer en même temps qu'intéresser.

S. A. S. le Prince Pierre, qui avait daigné honorer cette réunion de Sa Présence, félicita vivement l'orateur dont la belle conférence fut à plusieurs reprises unanimement et chaleureusement applaudie.

La dernière conférence de la saison a été donnée par M. Paul Morand, l'auteur célèbre d'*Ouvert la nuit*, *Fermé la nuit*, *Irène et Lewis*, *l'Europe Galante* et, tout récemment, *la Magie noire*.

M. Paul Morand, dont le père fut un auteur dramatique apprécié et connu le succès notamment avec *Griselidis*, écrite en collaboration avec Armand Silvestre, est lui-même un des romanciers les plus réputés de la génération d'après-guerre. Diplôme, il semble s'être formé à l'école d'un autre écrivain diplomate, Jean Giraudoux, son aîné. *Tendres Stock*, est tout imprégné de cette influence. Mais sa personnalité accentuée s'en dégage rapidement et, en son second recueil, *Ouvert la nuit*, son véritable tempérament se manifeste. Son récit saccadé, agressif ne l'enveloppe pas du halo de poésie qui entoure le précieux tarabiscotage de *Siegfried*, de *Suzanne et le Pacifique* et des autres romans de Giraudoux. Il n'a pas, comme ceux-ci, d'ouvertures sur les spéculations philosophiques. Mais il excelle à retracer en traits vites et précis les bizarreries de l'être humain, à dépouiller de tout sentiment une sensibilité quasi animale, à souligner d'images inattendues et saisissantes une ironie lucide et une fantaisie pittoresque. Leur art est par excellence celui d'un conteur ; il lui manque la grâce et surtout le charme, mais non la vigueur et la subtilité.

On attendait de cet écrivain éminemment moderne et de ce grand voyageur un paradoxe en l'honneur de la vitesse. C'était mal se rendre compte de la rapide évolution des idées. La vitesse s'applique aussi à nos modes intellectuelles. Victime d'elle-

même, elle est déjà, sinon tout à fait désuète, du moins vulgarisée et son éloge est devenu un lien commun.

M. Morand nous a donc présenté le paradoxe inverse en nous démontrant ce qui naguère semblait évident, à savoir que vouloir à tout prix vivre vite est une duperie, que la multiplicité des émotions ne vaut pas leur intensité ni leur profondeur, qu'enfin la vitesse est essentiellement démocratique et qu'il y a une aristocratie dans le calme du mouvement.

Pour un peu, il eût rejoint Vigny et regretté avec lui le temps où la chaise de poste courait

L'espoir d'arriver tard en un sauvage lieu.

Il n'est pas allé si loin. Il a reconnu les bienfaits de la vitesse. Mais il a terminé sur ce conseil d'une sagesse presque trop évidente : « Aïmons-la ; mais ayons de bons freins et surveillons-les. »

Cette spirituelle et brillante Conférence a été écoutée avec infiniment d'intérêt et vivement applaudie.

S. A. S. le Prince Pierre qui présidait la réunion, a vivement félicité le conférencier et s'est entretenu un instant avec lui.

Au début de la séance, M. Labande avait pris la parole pour remercier les abonnés de leur assiduité et faire appel à leur concours pour l'avenir de la Société.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 26 mars 1929, a prononcé les jugements ci-après :

C. J.-F.-M., employé de commerce, né le 28 février 1865, à Corte (Corse), sans domicile ni résidence connus. — Infraction à arrêté d'expulsion : six jours de prison et 25 francs d'amende.

T. A.-L.-L., valet de chambre, né le 20 mai 1891, à Courson-Monteloup (Seine-et-Oise), sans domicile ni résidence connus. — Abus de confiance : un an de prison et 25 francs d'amende (par défaut).

L. V., jardinier, né le 5 avril 1864, à Caraglio, province de Cuneo (Italie), demeurant à Roquebrune-Cap-Martin. — Coups et blessures volontaires : deux ans de prison (avec sursis) et 50 francs d'amende. Alloué un franc de dommages-intérêts à la dame Paschiero, épouse L., partie civile.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE-CARLO

Salomé et le Chevalier à la Rose, de Strauss
La Croisade des Dames, de Schubert

La dernière semaine de la saison d'opéra fut presque exclusivement consacrée à Richard Strauss, maître incontesté de l'école moderne allemande. En sept jours on nous invitait à applaudir deux fois *Salomé* et trois fois *Le Chevalier à la Rose*.

Si le talent de Richard Strauss est aujourd'hui hors de toute discussion, il n'en fut pas toujours ainsi. En France en particulier, public et musiciens résistèrent assez longtemps aux charmes du célèbre compositeur. A l'heure actuelle, sans abandonner la moindre part de notre admiration pour les maîtres de l'école moderne française tels que Debussy, Fauré, Ravel, P. Dukas, nous reconnaissons volontiers que l'Allemagne possède en Richard Strauss un musicien de fort grande envergure, dont l'œuvre est considérable, dont le nom prendra place parmi les grands classiques dont Euterpe se plut à favoriser la terre d'Outre-Rhin.

L'Opéra de Monte-Carlo créa le premier *Le Chevalier à la Rose* en langue française. L'Opéra de Paris donne couramment l'ouvrage depuis deux années. Strauss est joué régulièrement dans les grands concerts symphoniques et connaît maintenant dans les pays latins un grand et légitime succès.

Tout a donc été écrit sur le célèbre musicien et nous n'avons certes rien à apprendre à nos lecteurs à son sujet. Rappelons cependant que Strauss est un musicien loyal, traduisant franchement sa pensée et ne sacrifiant guère à la mode du jour.

Sa langue musicale est noble, personnelle, sans rechercher l'originalité excessive. Il y reste fidèle, ce qui explique que des expressions musicales presque semblables se retrouvent dans des ouvrages aussi différents que *Salomé* et *Le Chevalier*. Son orches-

tre est en général fort dense mais prodigieusement coloré.

D'aucuns ont toutefois reproché à Strauss quelques thèmes non exempts d'une certaine vulgarité ; mais ne peut-on les excuser en faveur de leur habillement sonore et des magnifiques développements auxquels ils servent de base ?

Les œuvres de Strauss sont d'une exécution difficile et ne supportent point de médiocre interprétation.

Disons de suite que les deux ouvrages représentés cette semaine ont bénéficié d'éléments parfaits dont quelques-uns incomparables.

SALOMÉ

Salomé fut représenté le lundi 31 mars avec le concours de Mme Kousnetzoff-Massenet.

Il est juste d'ouvrir ici une parenthèse et de rendre hommage à Mme Kousnetzoff-Massenet pour le miracle qu'elle vient d'accomplir à Paris, au Théâtre des Champs-Élysées.

La série des représentations du *Prince Igor*, *Kiteje*, *Snegouroutchka*, *Tsar Saltan*, organisée grâce à son initiative et à l'appui de son grand talent, obtint un succès prodigieux ; nous lui devons d'avoir été témoins d'un événement artistique comparable à la première venue des Ballets Russes en France.

Comme on pouvait s'y attendre, Mme Kousnetzoff fut lundi une *Salomé* splendide. Le rôle est écrasant : elle l'a chanté et dansé en très grande artiste.

M. Faniard personnifiait Hérode, rôle où le ridicule guette à tout moment l'interprète. M. Faniard l'a fort habilement évité tout en traduisant sincèrement le côté « exaspéré » du personnage.

M. Rougenet prêtait heureusement sa fort belle voix à Iokanaan.

Mme Dubois-Lauger fut une excellente Hérodiade. Bref, fort belle soirée. Orchestre et artistes, sous l'habile direction de M. Steiman, traduisirent à souhait le célèbre ouvrage dont le lyrisme est aussi voluptueux que cruel.

LE CHEVALIER A LA ROSE

Voici probablement la meilleure représentation de la saison. Un chef-d'œuvre musical dont l'interprétation fut elle-même un chef-d'œuvre. A tout instant elle touchait à la perfection.

Je citerai en particulier la scène de la rose du deuxième acte interprétée par Yvonne Brothier et Marisa Ferrer avec une grâce infinie et la plus tendre émotion ; le final du deuxième acte, dont Vanni-Marcoux donne une traduction inégalable ; enfin l'admirable trio du troisième acte chanté par Jeanne Campredon, Marisa Ferrer et Yvonne Brothier avec une inoubliable perfection.

Vous avez compris en lisant les noms que je viens de citer que rien ne fut épargné pour donner à l'ouvrage l'interprétation idéale.

Jeanne Campredon prêtait au rôle de la Maréchale sa belle voix et sa belle allure. Je cite particulièrement la première phrase du trio qu'il est impossible de chanter mieux.

Marisa Ferrer, dont nous n'oublions pas le grand succès dans *La Femme Nue*, personnifiait le « Chevalier ». Ce fut d'ailleurs ce rôle qui la « classa » à l'Opéra de Paris et fut pour elle le point de départ d'une carrière qui s'annonce comme devant être particulièrement brillante.

Elle porte joliment le travesti, elle ne manque ni d'allure, ni de noblesse.

Elle joue intelligemment, enfin elle est douée d'une voix sonore et pleine qu'elle manie habilement. Vous voyez que le rôle d'Octave ne pouvait être mieux défendu.

Yvonne Brothier fut prodigieuse dans le rôle de Sophie. Sa voix d'un limpide cristal, son jeu si juste, sa gaieté, sa simplicité, son physique exquis, tout a concouru à donner du personnage une interprétation d'une incroyable fraîcheur, s'élevant par instants à une émotion inexprimable.

Au point de vue vocal, le rôle est semé de périls, car aucun des trois rôles de femme n'est distribué à un mezzo ou un contralto. Strauss a voulu trois soprani : jugez à quelle hauteur vertigineuse évolue la partie supérieure précieusement confiée à Sophie. Yvonne Brothier semble se jouer avec une aisance déconcertante des difficultés créées par une tessiture exceptionnellement tendue.

Elle laisse à Monte-Carlo le plus délicieux souvenir.

Vanni-Marcoux fut d'une étonnante fantaisie dans le baron de Lerchenau.

Depuis quelques années il n'a connu sur la scène de Monte-Carlo que des triomphes. En voici un de plus, justement mérité par une interprétation incomparable. Boris, Lerchenau, Scarpia : Vanni-Marcoux est d'un des premiers acteurs lyriques de ce temps.

Hérent fut un Final parfait. Retenez bien le nom de ce jeune homme, comédien de premier ordre et exquis chanteur. Si vous l'oubliez, ses succès futurs se chargeront certainement de vous le rappeler.

Mme Dubois-Lauger, M. Dubois complétaient une distribution digne en tous points du glorieux passé de Monte-Carlo.

Vittorio de Sabata fut l'un des principaux artisans de la victoire. Nul mieux que lui ne sait différencier les plans sonores, ce qui est indispensable à la clarté de l'ouvrage.

Il sait être à la fois souple et vibrant. C'est un merveilleux chef.

Il convient donc de marquer cette journée d'un caillou blanc; le public manifesta chaudement son enthousiasme pour l'ouvrage et l'interprétation qui sut par moments s'élever aux sommets de l'art et prouver une fois de plus que la musique est bien le langage des dieux.

LA CROISADE DES DAMES DE SCHUBERT

Une aimable fantaisie, un petit puzzle à propos de Schubert, un prétexte pour faire entendre quelques pages célèbres de l'auteur, un cadre amusant pour trois mélodies.

L'argument présenté au programme nous prévient d'ailleurs de l'extrême naïveté du sujet.

A la petite partition de Schubert, intitulée en effet *La Croisade des Dames*, on a adjoint *La Sérénade*, *Le Roi des Aulnes*, *La Truite* et *La Marche Militaire*. Evidemment, le lien entre ces éléments assez disparates est plutôt fragile, mais les pages proposées sont des chefs-d'œuvre et leur interprétation fut excellente.

Notre grand ténor G. Thill chanta d'une voix légère *La Sérénade* et développa *Le Roi des Aulnes* avec une grande puissance expressive.

Yvonne Brothier fut une joie pour les oreilles et pour les yeux. Elle interpréta *La Truite* avec une science vocale, une grâce, un esprit incomparables.

Mme Dubois-Lauger et Hérent présentent d'amusantes silhouettes.

Un charmant petit ballet joliment dansé sur *La Marche Militaire* termine cette agréable fantaisie.

M.

COUR D'APPEL DE MONACO

Parquet du Procureur Général

(Exécution de l'article 515 du Code de Procédure pénale.)

A la suite de l'ordonnance de mise en accusation rendue, le 11 mars 1929, par la Chambre du Conseil de la Cour d'Appel, renvoyant le nommé GOYENÈCHE (Joseph-Marius), né à Nice, le 14 octobre 1897, ayant demeuré à Nice, rue du Palais, n° 3, aujourd'hui sans domicile ni résidence connus, devant le Tribunal Criminel, sous l'accusation d'abus de confiance qualifiés, et des signification et publication au *Journal de Monaco*, qui en ont été faites les 16 et 21 mars du même mois;

M. Joseph Maurel, Vice-Président de la Cour d'Appel, désigné pour remplir les fonctions de Président du Tribunal Criminel, a rendu, le 2 avril 1929, en exécution de l'article 514 du Code de Procédure pénale, une nouvelle ordonnance disant que le nommé Goyenèche (Joseph-Marius) ne s'étant pas constitué prisonnier dans les dix jours qui ont suivi la notification et la publication ci-dessus rappelées, sera tenu de se représenter dans un nouveau délai de dix jours, sinon qu'il sera déclaré rebelle à la loi et jugé malgré son absence.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
E. FALGAÏROLLE.

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite Henri PASSET, propriétaire du *Caveau Oriental*, sont invités à assister à la réunion des créanciers de la dite faillite, qui sera tenue dans la salle des Audiences du Tribunal de Première Instance, au Palais de Justice, le lundi 29 avril 1929, à quinze heures, à l'effet d'être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés, que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,
JEAN GRAS.

SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 18 Avril 1929, à 11 heures du matin, au Siège social, à Monaco.

L'Assemblée se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé, au Siège social, leurs titres dix jours au moins et leurs pouvoirs deux jours au moins avant le jour de l'Assemblée Générale.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 1928;
- 2° Rapport du Conseil d'Administration;
- 3° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes;
- 4° Approbation des Comptes, s'il y a lieu. Quitus à donner aux Administrateurs;
- 5° Application des bénéfices; fixation du dividende;
- 6° Ratification de nomination d'un Administrateur;
- 7° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles;
- 8° Ratification de conventions diverses (achats et cessions de droits de propriété);
- 9° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration, de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts;
- 10° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Etude de M^e Auguste SETTIMO, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

Cession de Fonds de Commerce (Première Insertion.)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Settimo, notaire à Monaco, soussigné, le huit avril mil neuf cent vingt-neuf, la SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE BANQUE ET DE TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES, a cédé à M. Hermann TAUSSIG, ingénieur, le fonds de commerce d'agence de ventes, locations et régie d'immeubles et toutes transactions immobilières qu'elle exploitait à sa succursale, 32, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Settimo, notaire, dans les dix jours de la seconde insertion.

Monaco, le 11 avril 1929.
(Signé :) A. SETTIMO.

Deuxième Avis

Aux termes d'un acte fait en autant d'originaux que de parties, à Monaco, le 20 mars 1929, M. Léopold-Etienne-Richard BERETTA, entrepreneur d'enseignes, demeurant à La Turbie, maison Raynaud, avenue de la Victoire, a vendu et cédé à M. Léon-Pierre GAVIORNO, aussi entrepreneur d'enseignes, demeurant à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), rue du Berceau, maison Massaféro;

La moitié indivise lui appartenant à l'encontre de M. Gaviorno, propriétaire de l'autre moitié, dans :

Un fonds de commerce d'entreprise d'enseignes, exploité à Monte-Carlo, rue du Berceau, numéro 3, le dit fonds comprenant : les éléments corporels et incorporels y attachés.

Oppositions dans les dix jours de la présente insertion, à Monte-Carlo, au siège du fonds sus-désigné, domicile élu par les parties.

Etude de M^e Charles SOCCAL,
Huissier près la Cour d'Appel de Monaco
3, avenue de la Gare.

VENTE

Le vendredi 12 avril 1929, à 14 heures 30, Galerie d'Exposition d'Art et Salle de ventes du Park-Palace à Monte-Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'un lot d'objets d'art comprenant : Tapis de Perse, argenterie turque comprenant : plats en vermeil, bols argent, fruitiers, tasses à thé, etc., porcelaines, verrerie, miroirs de toilette en porcelaine de Sèvres, pendules, broderies, livres, tableaux, etc.

Au comptant, 5 ou 17% en sus.

L'Huissier : CH. SOCCAL.

Exposition : Le jeudi 11 avril, de 10 heures à midi et de 14 à 18 heures.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

VENTE

L'Administration du Crédit Mobilier a l'honneur d'informer le public qu'il sera procédé, le

Mercredi 24 Avril 1929,

de 10 h. à midi et de 14 h. à 17 h., dans la salle des ventes du Crédit Mobilier, 15, avenue des Fleurs, Monte-Carlo, à la vente aux enchères publiques des nantissements déposés pendant le mois de juin 1928, non dégagés ou renouvelés, consistant en : bijoux, brillants, perles, pierres précieuses, montres, argenterie et objets divers.

Société Civile des Obligataires de la Société des Etablissements G. Barbier

Messieurs les Obligataires de la Société G. Barbier sont informés que les obligations sorties au tirage du 30 mars 1929, et portant les numéros 31 à 40, 261 à 270, 581 à 590, 691 à 700, 811 à 820, 1031 à 1040, 1141 à 1150 et 1211 à 1220, seront remboursées au pair, soit francs : 500, ex-coupon 18, à dater du 1^{er} mai 1929.

Les paiements seront effectués au Siège social, Plage de Fontvieille, tous les jours de 14 à 16 heures.

Le Conseil d'Administration.

Société Civile des Porteurs d'Obligations de la Chocolaterie de Monaco

Messieurs les Obligataires de la Chocolaterie de Monaco sont informés que les obligations sorties au tirage du 1^{er} décembre 1928, et portant les numéros 71 à 80, 381 à 390, 391 à 400, et 831 à 840, seront remboursées au pair, soit francs : 500, ex-coupon 18, à dater du 1^{er} mai 1929.

Les paiements seront effectués au Siège social, Plage de Fontvieille, tous les jours de 14 à 16 heures.

Le Conseil d'Administration.

Société Civile des Porteurs d'Obligations de la Société Anonyme « Auto-Riviera »

AVIS

La Société Civile des Porteurs d'Obligations de la Société Anonyme *Auto-Riviera* informe les porteurs d'obligations que le quatrième tirage au sort prévu aux Statuts de cette Société pour l'amortissement de 260 obligations, aura lieu au Siège social, rue des Lilas, à Monte-Carlo, le samedi 4 mai 1929, à 10 heures du matin.

Le Gérant : LOUIS AURÉGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1929.